



Avis tiers detenteur du tresor public

Par **vincentperez98**, le **31/01/2019** à **09:55**

Bonjour,

La situation:

Je suis en liquidation judiciaire depuis juillet 2014, aujourd'hui je me rend compte que le trésor public me réclame la somme de 4500€ dues pour la taxe foncière des murs que j'ai achetés lors de mon exercice et qui ont été saisis et vendus. Mon compte est donc bloqué.

Sont-ils dans leur droit??

Il s'avère qu'il ne se gene pas pour mettre des penalites de retard , en ont il le droit??

La liquidation judiciare n'est elle pas là justement pour me proteger finir jusqu'a la cloture??
Devrais je payer ces taxes? Comment faire par rapport à la banque?

Merci d'avance de votre aide.